



DEPARTEMENT DE L'AIN

ARRONDISSEMENT DE BOURG EN BRESSE

COMMUNE DE BIRIEUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE LA **COMMUNE DE BIRIEUX**
SEANCE DU VENDREDI 07 AVRIL 2023

Délibération N° 20230019

Nombre de Conseillers : 10
En exercice : 10
Présents : 7
Votants : 8

L'an deux mil vingt trois et le Vendredi 7 avril à 20h39, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Cyril BAILLET, Maire.

Présents : M. BAILLET, M. BARNONCEL, Mme MOREL, M. DULONG, M. PELLOUX-PRAYER, Mme GIBRAT, M. GUETTY

Excusé : Mme GEORGES (pouvoir M. BAILLET), M. CALATAYUD

Absent : M. THEVENARD

Secrétaire de séance : M. PELLOUX-PRAYER

Objet : Vote des taux de fiscalité directe local

Cyril BAILLET explique qu'à compter de janvier 2023, le pouvoir de vote de taux de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale (THRS) est rétabli pour les communes.

Il propose alors de reconduire les taux 2022 des taxes communales sur le foncier bâti et sur le foncier non bâti et de voter le taux de la THRS.

Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité de maintenir les taux des taxes locales directes de 2022 pour l'année 2023, à savoir :

Taxe sur le foncier bâti : 25.97%

Taxe sur le foncier non bâti : 31,99%

ET l'assemblée décide à l'unanimité d'affecter 12% à la Taxe d'habitation sur les résidences secondaires.

La délibération est adoptée.

Fait et délibéré, les jours, mois et an susdits
Pour extrait conforme au registre.
Le Maire,
Cyril BAILLET

Signé par : Cyril BAILLET
Date : 13/04/2023
Qualité : Maire

DEPARTEMENT DE L'AIN

ARRONDISSEMENT DE BOURG EN BRESSE

COMMUNE DE BIRIEUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE LA **COMMUNE DE BIRIEUX**
SEANCE DU VENDREDI 07 AVRIL 2023

Délibération N° 20230020

Nombre de Conseillers : 10
En exercice : 10
Présents : 7
Votants : 8

L'an deux mil vingt trois et le Vendredi 7 avril à 20h39, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Cyril BAILLET, Maire.

Présents : M. BAILLET, M. BARNONCEL, Mme MOREL, M. DULONG, M. PELLOUX-PRAYER, Mme GIBRAT, M. GUETTY

Excusé : Mme GEORGES (pouvoir M. BAILLET), M. CALATAYUD

Absent : M. THEVENARD

Secrétaire de séance : M. PELLOUX-PRAYER

Objet : Vote des budgets primitifs

Budget principal :

Cyril BAILLET présente en détail la proposition du budget pour l'année 2023.

Ce budget s'équilibre en recettes et en dépenses à hauteur de 439 506,13€ en investissement et à hauteur de 892 122,74€ en fonctionnement.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, adopte à l'unanimité, le budget pour l'année 2023.

Budget assainissement :

Cyril BAILLET présente en détail la proposition du budget pour l'année 2023.

Ce budget s'équilibre en recettes et en dépenses à hauteur de 75 772,94€ en investissement et à hauteur de 60 665,76€ en fonctionnement.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, adopte à l'unanimité, le budget pour l'année 2023.

La délibération est adoptée.

Fait et délibéré, les jours, mois et an susdits
Pour extrait conforme au registre.
Le Maire,
Cyril BAILLET



Signé par : Cyril BAILLET
Date : 13/04/2023
Qualité : Maire

DEPARTEMENT DE L'AIN

ARRONDISSEMENT DE BOURG EN BRESSE

COMMUNE DE BIRIEUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE LA **COMMUNE DE BIRIEUX**
SEANCE DU VENDREDI 7 AVRIL 2023

Délibération N° 20230021

Nombre de Conseillers : 10
En exercice : 10
Présents : 7
Votants : 8

L'an deux mil vingt trois et le Vendredi 7 avril à 20h39, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Cyril BAILLET, Maire.

Présents : M. BAILLET, M. BARNONCEL, Mme MOREL, M. DULONG, M. PELLOUX-PRAYER, Mme GIBRAT, M. GUETTY

Excusé : Mme GEORGES (pouvoir M. BAILLET), M. CALATAYUD

Absent : M. THEVENARD

Secrétaire de séance : M. PELLOUX-PRAYER

Objet : Subventions aux associations 2023

Le conseil se prononce sur le versement des subventions aux associations – compte 6574 :

- ADMR de Villars : 100€
- CECOF (Centre de formation Ambérieu en Bugey) : 100€
- ADAPEI : 100€
- APE Collège Léon Comas : 112€
- FCPE Collège de la Dombes : 10€
- MFR Montluel : 100€

Suite au vote du BP de la commune, il est confirmé le versement de la subvention au CCAS – compte 657362 : 3000€

Après délibération, le conseil municipal approuve le versement de ces subventions.

La délibération est adoptée.

Fait et délibéré, les jours, mois et an susdits
Pour extrait conforme au registre.
Le Maire, Cyril BAILLET



DEPARTEMENT DE L'AIN

ARRONDISSEMENT DE BOURG EN BRESSE

COMMUNE DE BIRIEUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE LA **COMMUNE DE BIRIEUX**
SEANCE DU VENDREDI 7 AVRIL 2023

Délibération N° 20230022

Nombre de Conseillers : 10
En exercice : 10
Présents : 7
Votants : 8

L'an deux mil vingt trois et le Vendredi 7 avril à 20h39, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Cyril BAILLET, Maire.

Présents : M. BAILLET, M. BARNONCEL, Mme MOREL, M. DULONG, M. PELLOUX-PRAYER, Mme GIBRAT, M. GUETTY

Excusé : Mme GEORGES (pouvoir M. BAILLET), M. CALATAYUD

Absent : M. THEVENARD

Secrétaire de séance : M. PELLOUX-PRAYER

Objet : Devanture de la mairie : choix du devis

Suite aux derniers conseils, Cyril BAILLET propose au conseil de faire un choix sur le devis pour la devanture de la mairie.

Il représente à l'ensemble du conseil les devis de Monsieur DUPRE ainsi que le devis de la société SIGNARAMA.

Après délibération, le conseil décide à l'unanimité de valider le devis de M. DUPRE qui propose une arche métallique ressemblant à celle actuelle sur laquelle sera fixée des lettres en reliefs pour un montant de 2340€TTC.

La délibération est adoptée.

Fait et délibéré, les jours, mois et an susdits
Pour extrait conforme au registre.
Le Maire,
Cyril BAILLET

